

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°23-2025	MOYENS GENERAUX CONTRAT Contrat n°2025-09 de maintenance matérielle et logicielle du logiciel FiNES, passé avec la société YOUTRANSACTOR (75015)
------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

VU la proposition transmise par la société YOUTRANSACTOR, située 32 rue Brancion à PARIS (75015) ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRETE** la passation d'un contrat n°2025-09 de prestations de services visant à la maintenance logicielle et matérielle du logiciel FiNES, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel (en euros HT)
YOUTRANSACTOR 32 RUE BRANCION 75015 PARIS	660.00 €

Article 2. **PRECISE** que le contrat est passé pour une durée d'un an. Le contrat pourra être renouvelé de manière tacite 2 fois maximum à date anniversaire dans la limite de 3 années au total.

Article 3. **CHARGE** les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 4 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,
CERTIFIE CONFORME

Laurence LUNEAU
Maire



Décision transmise en Préfecture le 17 FEV. 2025

Et affichée le 17 FEV. 2025